

**Proposition sectorielle de Charte
d'Organisation et de Gouvernance**
des Plateformes de Démonstration Technologique
proposées par le secteur aéronautique
dans le cadre du programme d'investissements d'avenir

Les présidents des entreprises représentées au Conseil du GIFAS ont décidé de répondre de manière coordonnée afin de soumettre, via le GIFAS, une proposition de contenu pour le programme d'investissements d'avenir destiné à soutenir la compétitivité de l'industrie aérospatiale française.

Il a par ailleurs paru judicieux d'utiliser les procédures et instruments du CORAC et de son Comité de Pilotage (COFIL), en particulier le Comité Feuille de Route et le Comité Opérationnel, pour définir et mettre en œuvre les Plateformes de Démonstration Technologique (PDT) qui ont été proposées pour les financements du programme d'investissements d'avenir.

C'est dans la continuité de cette approche coordonnée que s'inscrivent les recommandations ci-après concernant la gouvernance et les processus de suivi et de mise en œuvre des programmes de recherche concernant ces PDT.

A. Rôle des comités du CORAC vis à vis du programme des PDT

A1. phase d'avant-projet préparatoire des PDT

1. Le **Comité Feuille de Route** du COFIL entretient la feuille de route technologique du CORAC. A ce titre, il valide le périmètre technique des PDT et sa pertinence au regard des objectifs de la feuille de route.
2. Le **Comité Opérationnel** du COFIL assure la cohérence de la mise en œuvre de la feuille de route ainsi que son déploiement et s'appuie sur une composition large : acteurs industriels et universitaires de la Recherche, notamment PME, ETI et pôles de compétitivité. A ce titre, il coordonne la préparation des demandes de soutien exprimées par chaque PDT qui seront soumises aux instances étatiques en charge du volet aéronautique du programme d'investissements d'avenir. Il s'assure du suivi de l'avancement de l'instruction de ces dossiers avec les mêmes instances et en valide la construction.
3. Sur la base des validations des Comités Feuille de Route et Opérationnel, le **COFIL** autorise le lancement des travaux préparatoires relatifs à chaque PDT en vue de son soutien par le programme d'investissement d'avenir.

A2. phase de construction des PDT

4. Le **Comité des offres** examine les demandes de soutien exprimées par chaque PDT avant transmission aux instances gouvernementales chargées de l’instruction des dossiers de soutien. Ce Comité des offres est garant de la rigueur de l’application des procédures d’appels à contributions et propositions et de la sélection.
5. Les membres du Comité des Offres sont
 - ✓ des représentants issus du Comité Opérationnel (industriels, représentant des pôles de compétitivité, Recherche dont l’ONERA)
 - ✓ des personnalités extérieures reconnues pour leur expertise en matière de processus de sélection d’offres
 - ✓ des représentants de la DGAC et de la DGCIS

Le Comité des offres est présidé par le représentant de la DGCIS

A3. phase d’exécution des PDT

6. Le **Comité de Programme** supervise le bon déroulement des travaux des PDT et veille à la bonne application des principes de gouvernance. A ce titre, il rend compte pour le secteur aux instances gouvernementales en charge du programme d’investissements d’avenir de manière à présenter une vision synthétique de l’avancement du programme de PDT et à illustrer la bonne application de la présente charte.
Par ailleurs, le Comité de Programme reçoit les éventuels recours des membres des PDT et arbitre les litiges. Dans l’hypothèse d’une défaillance de l’un des Partenaires d’une PDT, ou de tout autre événement de nature à entraîner des modifications du programme de travail en cours d’exécution, il valide les propositions d’évolution.
7. Le Comité de Programme est constitué de représentants du COPIL du CORAC, d’industriels Leaders et co-Leaders des PDT, ainsi que d’un représentant de chacun des comités AeroPME et GEAD du GIFAS.

Le Comité de Programme est présidé par le représentant de la DGAC.

B. Principes de gouvernance interne aux PDT

8. Les mêmes règles de gouvernance s’appliquent à toutes les PDT. Ces dernières fonctionnent au quotidien de manière autonome les unes par rapport aux autres, sous la surveillance du Comité de Programme.
9. Une PDT est pilotée par un **Leader** et le cas échéant par un **co-Leader** entérinés par le Comité Opérationnel.

Les entreprises Leaders et co-Leaders définissent les objectifs et décrivent, dans des cahiers des charges, les tâches à accomplir pour les atteindre. Ils établissent

un WBS¹ qui servira de base de référence naturelle pour la participation des Associés et Partenaires (voir définitions aux § 11 et 12).

Chaque PDT est responsable de la transmission de son offre, une fois celle-ci examinée par le Comité des offres.

Les **Leaders et co-Leaders** de PDT contribuent en nature aux travaux de R&T et autofinancent au moins 50% du total de leur activité. Ils peuvent prétendre à un soutien pouvant aller jusqu'à 50% des coûts éligibles des travaux dont ils ont la charge au sein de la PDT.

Les Leaders et co-Leaders garantissent la mise à disposition des moyens et ressources nécessaires au bon déroulement des travaux prévus dans les lots qu'ils dirigent et mettent en place les structures appropriées de management et de reporting, en particulier en matière de publicité des appels à contributions ou propositions. Les frais de management sont éligibles au soutien et pourront bénéficier d'un financement pouvant aller jusqu'à 50% des coûts engagés par les entreprises Leader et co-Leader.

10. Le **Comite de pilotage de PDT (CopilP)** coordonne les activités de chaque PDT sous l'animation du Leader désigné. Il regroupe le Leader et co-Leader, quand il y en a un, les Associés (voir § 11), un ou plusieurs représentant(s) des Partenaires désigné(s) par rotation (voir § 12).

11. Les **Associés** sont les participants indispensables à la réalisation d'un projet. Ils s'engagent sur la durée totale du projet et contribuent à l'activité de la PDT avec un seuil minimum de 5% en volume. Ils participent à la conception du projet et animent les lots de rang 1 du WBS. Les Associés sont sélectionnés sur appel à contributions en répondant au cahier des charges établi par le Leader et co-Leader de la PDT. Ils sont appelés à contribuer avec des idées originales.

Dans la même PDT, ils ne peuvent pas participer aux appels à propositions dédiés aux Partenaires (voir § 12). Ils garantissent la mise à disposition des moyens et ressources nécessaires au bon déroulement des travaux dont ils sont responsables et mettent en place les structures appropriées de management et de reporting.

Les Associés sont représentés au CopilP de leur PDT. Ils contribuent en nature aux travaux de R&T et autofinancent leur activité à hauteur de 50% minimum du budget total de leurs travaux au sein de la PDT.

12. Les **Partenaires** participent aux projets sur une durée limitée à la tâche pour laquelle ils ont été sélectionnés par appels à propositions, répondant aux cahiers des charges établis par les Leaders et/ou les Associés -sous couvert du Leader- de la PDT. Comme les Associés, ils peuvent contribuer avec des idées originales.

¹ Work Breakdown Structure : découpage en lots de travaux

Ils garantissent la mise à disposition des moyens et ressources nécessaires au bon déroulement des travaux dont ils sont responsables et mettent en place les structures appropriées de management et de reporting.

Les Partenaires sont représentés au Comité de Pilotage de leur PDT par rotation. Ils contribuent en nature aux travaux de R&T et autofinancent leur activité à hauteur de 50% minimum du budget total de leurs travaux.

13. Les **sous-traitants** participent en répondant à des appels d'offres. Ils sont financés par leurs commanditaires à 100% du montant total des prestations pour lesquels ils ont été sélectionnés.

14. Règles générales des participations hors Grands Groupes

Le renforcement de la filière aéronautique constitue un objectif majeur des travaux du programme d'investissements d'avenir. En conséquence, il est porté une attention particulière à la participation des **PME et ETI** qui par leur vocation à devenir des acteurs pérennes pour servir le marché, contribuent à la structuration de la filière aéronautique.

A ce titre la participation des PME vise un objectif minimum de 10% des activités de l'ensemble des PDT, de même qu'un soin particulier est porté à l'insertion des PME et ETI dans les PDT en tant qu'Associés ou Partenaires.

Les **Centres de Recherche et les Laboratoires**² sont largement associés aux activités des PDT. Leur engagement doit renforcer la plus value technologique des travaux et, de même que pour les PME et ETI, doit contribuer à la structuration du secteur. Leurs partenariats avec les PME et ETI sont les bienvenus.

Les **Pôles de Compétitivité** sont sollicités comme voies d'accès vers les PDT. Leur contribution à l'établissement de relations avec les PME, ETI et Laboratoires est particulièrement utile.

15. Evaluation des propositions

Pour chaque PDT, les responsables de tâches issues du WBS ainsi que le Leader, le co-Leader et les Associés de la PDT instruisent et conduisent les évaluations.

A cet effet, un **Comité d'évaluation** propre à la PDT est constitué sous l'animation d'un membre du CopilP ; ce comité est composé d'experts qualifiés et reconnus, avec le soutien en tant que de besoin de représentants des Comités Feuille de Route et/ou Opérationnel du CORAC.

Les résultats sont présentés au Comité des offres.

² Pour les établissements publics des taux de soutiens spécifiques pourront être retenus

C. Eléments complémentaires d'organisation

16. Traitement des propositions d'intérêt ou originales non retenues pour intégrer les PDT

A la suite du processus d'évaluation, certaines propositions bien que d'intérêt ou originales ne seront pas retenues pour intégrer les PDT. Ces propositions peuvent émaner de toutes les catégories d'acteurs des PDT (Leaders, co-Leaders, Associés, Partenaires, sous-traitants) et peuvent avoir un impact significatif en termes d'innovation et/ou de compétitivité dans leur domaine d'application.

Ces propositions seront analysées pour des applications dans d'autres lots ou dans d'autres PDT. Dans le cas où elles ne trouvent leur place dans aucune PDT, elles seront réorientées vers le Comité Opérationnel du CORAC qui dans le cadre des travaux du CORAC les orientera vers le financement ou le programme le plus approprié.

Les Pôles de Compétitivité sont particulièrement impliqués dans ce processus en liaison avec le Comité Opérationnel.

17. Propriété Intellectuelle

Les Associés et Partenaires qui contribuent en nature et autofinancent au moins 50% de leurs travaux de R&T restent propriétaires des droits de propriété générés (IPRs)³. Le régime de propriété intellectuelle des sous-traitants est discuté avec leur donneur d'ordre.

18. Informations et Publicité

La publicité des appels à propositions ou à contributions est du ressort des entreprises Leader ou Associées responsables des WBS correspondants. La transparence et l'équité de la démarche de consultation des entreprises pouvant contribuer par l'innovation au succès des PDT reposera notamment sur une diffusion la plus large possible de ces appels notamment via les sites web des entreprises responsables de WBS pour l'appels à propositions ou contributions dont elles auront la charge.

En particulier, ces entreprises devront indiquer :

- Les points de contacts
- Les conditions d'accès
- La description de la PDT qui héberge les travaux objets de l'appel
- Les contributions attendues dans les lots concernés
- Le calendrier de consultation
- Le modèle de réponse
- Les modalités d'évaluation et de sélection
- Les règles contractuelles (engagement, IPR, etc.)

³ Les établissements publics Associés et/ou Partenaires sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle éventuels résultant de leur activité de recherche, quel que soit le taux de soutien

Le site web du CORAC pourra servir de relais à certaines de ces informations (description des PDT, calendriers des consultations, points de contacts) et héberger des liens vers les pages consacrées aux PDT des sites des entreprises responsables de WBS.

Chronologie de préparation et exécution des PDT

